

Framablog

[Aller au contenu](#) | [Aller au menu](#) | [Aller à la recherche](#)

« [Misonéisme !](#) | [Le projet OpenWater ou le meilleur de la culture](#) »

Léo Ferré libéré en 2063 !

Par aKa le dimanche 25 mars 2007, 01:58 - [hors-sujet](#) - [Lien permanent](#)

- [copyright](#)
- [musique](#)



Aujourd'hui je suis retombé sur *Le testament* une vieille chanson de [Léo Ferré](#). Je vous l'aurais bien reproduite dans son intégralité mais les ayants droits veillent alors il est plus prudent de n'en citer que l'introduction.

*Avant de passer l'arme à gauche
Avant que la faux ne me fauche
Tel jour, telle heure, en telle année
Sans fric, sans papier, sans notaire
Je te laisse ici l'inventaire
De ce que j'ai mis de côté...*

Et de citer ensuite une liste d'objets simples mais chers à l'artiste comme *La serviette en papier où tu laissa ta bouche* ou encore *Quelques stylos à bille au roulement d'espoir*.

Sans fric, sans papier, sans notaire... Pas si sûr parce que du coup m'est revenu en mémoire un récent article du Figaro [La folle histoire d'argent de Léo Ferré \(02-12-2006\)](#) évoquant la guerre fratricide de la famille Ferré sur les droits d'auteurs de l'artiste.

Une bataille sans fin. Léo Ferré est mort en 1993, mais ses droits d'auteur et la propriété de ses créations font toujours l'objet d'un combat féroce. Celui-ci dure depuis 30 ans. Les magistrats se sont succédé et ont, au total, ordonné cinq expertises, rendu six ordonnances et trois arrêts en appel. Et ce n'est pas fini. Ceux de la Cour de cassation doivent s'y préparer à leur tour, car un pourvoi vient justement d'être déposé à leur intention au Palais de justice...

Que les héritiers d'un artiste se disputent ses droits d'auteurs après sa mort, c'est assez courant. Qu'il s'agisse de notre poète anarchiste national Léo Ferré c'est, comment dire, assez anachronique.

Heureusement on n'en a plus pour longtemps puisque les droits d'auteurs ne s'étendent en France que 70 ans après la mort de l'artiste.

Avec le temps, va, tout s'en va... Même certains droits pas forcément légitimes et exagérément longs...

Commentaires

1. Le dimanche 25 mars 2007, 12:19 par CH90

Ses oeuvres seront libérées le 1 janvier 2064 car selon l'Art. L. 123-1 du CPI :
"Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent."
http://www.celog.fr/cpi/lv1_tt2.htm...

2. Le dimanche 25 mars 2007, 12:50 par aKa

Merci pour la précision mathématique ;-)

3. Le lundi 26 mars 2007, 00:23 par Olivier

Heureusement que les droits d'auteur protègent la création artistique. Je pense que tout artiste mort doit se sentir rassuré que ses oeuvres sont protégées 70 ans, ça l'encourage je pense à continuer à créer.
Vivement qu'ils fassent passer cette période à 80 ans comme ils en parlaient à un moment, sinon la création en pâtira :(

4. Le lundi 26 mars 2007, 09:21 par [nojhan](#)

Il est arrivé à la fondation Wikimédia (celle qui gère les serveurs de Wikipédia) de recevoir des emails dénonçant des propos "diffamatoires" dans les pages de discussion des articles de Wikipédia... de la part de groupuscules anarchistes !

Finalement, les anarchistes ne manquent pas d'humour.

5. Le vendredi 30 mars 2007, 20:38 par [Exter](#)

LE site web... c'est pas le mien c'est celui de l'artiste.... avec un grand A....
Ahhh quant on parle de Léo Ferré.. je ne résiste pas.. Anar.. poète . musicien...(grand) un monument...
Je me rappelle encore la seule fois (hélas) où je l'ai vu sur les planches.. c'était à Nanterre.. Normale.. concerts libres et gratuits organisés par la ville.. à l'époque j'habitais en face de l'université... à "la folie".... c'était il y a ..? 20 ans au moins... t'ain c'est loin.. c'était et c'est toujours mon idole...
Si j'osai un instant de folie... il y a un bouton "contact" sur son site.... Léo par delà la mort.. ? non c't'une blague Léo... merci à toi pour ces heures de pur bonheur.

[6.](#) Le samedi 31 mars 2007, 15:34 par [Bogoris](#)

Quel bande de crevards tous ces héritiers.

[7.](#) Le dimanche 1 avril 2007, 02:48 par flarre

@ Olivier : je ne pense pas que le fait de passer 70 à 80 ans la durée de 'persistance' des droits d'auteur serait un bienfait...

D'ailleurs le terme 'droits d'auteur' ne devrait être valable QUE pour l'auteur et non pour ses descendants. C'est ridicule !

Une oeuvre artistique (ou technique d'ailleurs) ne devrait rapporter quelque chose qu'a son auteur ! C'est le seul qui a transpiré pour créer... Les autres ne sont que des branleurs qui se partagent son cadavre ! (c'est déjà bien assez qu'ils se partagent les biens accumulés de son vivant)

Je ne vois pas en quoi les oeuvres sont protégées par les héritiers, qui le plus souvent les vendent au plus offrant !

Je ne crois pas non plus que l'artiste peut être motivé par le fait que ses créations vont être "gérées" par ses héritiers le plus longtemps possible. Il est sûrement satisfait de pouvoir en vivre, mais également de les voir circuler le plus librement possible !

[8.](#) Le mardi 3 avril 2007, 15:09 par [cege](#)

Le terme 'droits d'auteur' ne devrait être valable QUE pour l'auteur et non pour ses descendants.

Mais il devrait être valable également pour le système éducatif qui a formé l'artiste ou l'inventeur.

Car c'est tout le monde qui a payé la formation, donc l'oeuvre devrait en fin de compte revenir à la nation toute entière.

Cege

[Fil des commentaires de ce billet](#)

- [Accueil](#) -
- [Archives](#)

À retenir

- [Laissez le yoga libre et en paix !](#)
- [10 règles d'or pour rejoindre la communauté de développeurs d'un logiciel libre](#)
- [Message du président de la République](#)
- [Microsoft ou les vertus de la monoculture](#)
- [Trois petits tours et puis s'en va, SACEM je ne t'aime pas !](#)
- [Libérons aussi le matériel informatique !](#)
- [Stallman, le philosophe de notre génération ?](#)
- [Richard Stallman en grande forme \(conférence à l'ENST le 3 avril 2007\)](#)
- [Les DRM sont inefficaces d'après Mark Shuttleworth d'Ubuntu](#)
- [Licence Art Libre 1.3 - Entretien avec Antoine Moreau](#)
- [« La connaissance libre nécessite le logiciel libre » J. Wales \(Wikipédia\)](#)
- [Microsoft est mort \(et le logiciel libre ne se sent pas très bien ?\)](#)
- [Wikipédia peut-elle rester neutre lorsque l'on touche au logiciel libre ?](#)